



ADAC

Agence Départementale
d'Accompagnement des Collectivités
Hautes-Pyrénées

UN OUTIL
AU SERVICE DES
ÉLUS LOCAUX

Rapport d'activités 2015





Sommaire

Editorial..... » 3

1. Le fonctionnement de l'ADAC » 4

- 1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur de l'ADAC : rappels
- 1.2 Le montant des participations 2015
- 1.3 Les assemblées générales
- 1.4 Les conseils d'administration

2. Bilan financier 2015 » 10

- 2.1 Le budget 2015
- 2.2 Le compte administratif

3. Organigramme de l'ADAC..... » 11

4. Modalités d'intervention de l'ADAC..... » 12

5. Bilan d'activités » 14

- 5.1 Pôle juridique
- 5.2 Pôle AMO
- 5.3 Administration, gestion et comptabilité
- 5.4 Formations 2015 des agents de l'ADAC
- 5.5 Autres actions

6. Perspectives 2016 » 50

- 6.1 programme d'activités 2016
- 6.2 budget 2016
- 6.3 les effectifs

Quatrième de couverture : Equipe de l'ADAC

Aller plus loin dans la proximité et le partenariat avec les collectivités locales : c'est la volonté qu'a exprimé le Département en créant l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités, le 27 septembre 2012.

De 160 collectivités volontaires à sa création, elles sont aujourd'hui 339 communes et 16 communautés de communes adhérentes à bénéficier de l'assistance et des conseils dispensés par cette agence.

En près de 4 années, l'ADAC a su s'imposer comme un interlocuteur unique dans notre département, apportant des réponses concrètes aux préoccupations quotidiennes des élus, tout en leur permettant de dépenser moins et mieux.

Les résultats sont là pour en témoigner. En 2015, plus de 700 dossiers ont été traités, de l'assistance administrative et juridique jusqu'à l'accompagnement sur des projets d'aménagement ou d'équipement.

Ce rapport d'activité 2015 illustre l'utilité et la réactivité de l'ADAC, véritable boîte à outil, performante, reconnue et partagée par les élus.

Très attaché à cette proximité et solidarité territoriale, je me félicite à nouveau de ces résultats et des retours obtenus par l'ADAC.

Michel PÉLIEU
Président de l'ADAC 65

EDITORIAL



1- Fonctionnement de l'Agence

Créée à l'initiative du Conseil Général des Hautes-Pyrénées par l'assemblée constitutive du 27 septembre 2012, l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (A.D.A.C.) a vu son activité démarrer officiellement le 1^{er} janvier 2013, tant en assistance juridique qu'en assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

1.1 Les grands principes du Règlement Intérieur : rappels

- Toutes les collectivités adhérentes à l'agence en sont **membres de droit** ;
- **La qualité d'adhérent** s'acquiert au 1^{er} janvier de l'année suivant la transmission, au conseil d'administration de l'ADAC, de la délibération demandant l'adhésion (cependant toute adhésion intervenant en cours d'exercice fera l'objet d'un examen par le CA de l'ADAC 65 pour une adhésion en cours d'année en fonction du plan de charge) ;
- La participation est **annuelle** et à acquitter impérativement avant le 15 mai de l'année courante ;
- L'adhésion d'un EPCI n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent ;
- En cas de **retrait volontaire** d'une collectivité, le retour ne sera possible que 3 ans après ;
- Le Département est un adhérent au même titre que les autres collectivités, il n'exerce sur l'agence aucune tutelle ni aucune prééminence.

1.2 Le montant des participations 2015

Communes	1,80 € / habitant population DGF
Communes si EPCI adhérent	1,50 € / habitant population DGF
EPCI	0,80 € / habitant population DGF

Pour mémoire

L'assiette utilisée pour le calcul des participations 2015 est la population DGF 2014 ;
Le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis* et les participations ne sont pas assujetties à la TVA.

1.3 Les Assemblées Générales

1.3.1 Les membres de l'Assemblée Générale

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités présidée par Michel Pélieu, son président.

Elle est composée d'un collège de 11 Conseillers départementaux titulaires disposant chacun d'une voix et 11 Conseillers départementaux suppléants.

Représentant Titulaire	Canton	Représentant Titulaire	Canton	Représentant Titulaire	Canton
Bernard POUBLAN	Vic-en-Bigorre	Laurent LAGES	Vallée de la Barousse	Bernard VERDIER	Les Coteaux
Pascale PERALDI	Vallée de la Barousse	Chantal ROBIN RODRIGO	Vallée des Gaves	Louis ARMARY	Vallée des Gaves
Jean GUILHAS 1er Vice Président	Val d'Adour Rustan Madiranais	Isabelle LOUBRADOU	Moyen Adour	Christiane AUTIGEON	Val d'Adour Rustan Madiranais
Jean BURON	Bordères-sur-Echez	Georges ASTUGUEVIEILLE	Ossun		

Représentant Suppléant	Canton	Représentant Suppléant	Canton	Représentant Suppléant	Canton
Nicole DARRIEUTORT	La Haute Bigorre	Monique LAMON	Les Coteaux	J-Christian PEDEBOY	Moyen Adour
Isabelle LAFOURCADE	Vic-en-Bigorre	Bruno VINUALES	Lourdes 2	Jacques BRUNE	La Haute Bigorre
Joelle ABADIE	Vallée de l'Arros et des Baïses	Maryse BEYRIE	Neste Aure Louron	Geneviève ISSON	Aureilhan
Andrée SOUQUET	Bordères-sur-Echez	Catherine VLLEGAS	Ossun		

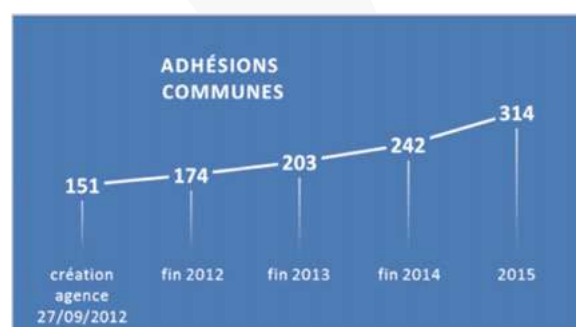
Chaque commune ou établissement public de coopération intercommunale adhérent est représenté par son Maire ou son Président, l'ensemble de ces derniers formant **le collège des Maires et Présidents d'établissement public de coopération intercommunale**. Un Maire dont la commune est adhérente et qui représente l'établissement public dont il est Président dispose alors de deux voix.

N.B. : Une même personne ne peut appartenir à la fois au collège des Conseillers départementaux et au collège des communes et établissements publics de coopération intercommunale.

1.3.2 Les adhésions

Le département des Hautes-Pyrénées compte au total 474 communes et 30 Communautés de Communes.

A la création de l'Agence en septembre 2012, 157 communes et 6 Communautés de Communes étaient d'ores et déjà adhérentes, soit respectivement 32% des communes et 16% des EPCI du département.



A fin 2015, l'ADAC comptait 314 communes et 16 communautés de Communes adhérentes soit respectivement 66 %des communes et 53 % des EPCI du département.

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2015			Communes ayant adhéré dont l'EPCI a adhéré	
	Nb communes	Nb hab. DGF	Nb communes	%	Nb hab. DGF	Nb communes	Nb hab. DGF
- de 250 hab. DGF	294	35 904	189	64%	24 171	132	16 108
251 - 500 hab. DGF	94	33 018	65	69%	22 946	36	12 903
501 - 1000 hab. DGF	45	31 438	38	84%	26 674	15	10 695
1001 - 2000 hab. DGF	22	30 485	17	77%	23 391	8	10 109
2001 - 5000 hab. DGF	10	33 036	4	40%	10 640	2	4 979
+ 5001 hab. DGF	9	108 159	1	11%	5 621	0	0
TOTAL	474	272 040	314	66%	113 443	193	54 794

	Département Hautes-Pyrénées		Adhésions 2015		
	Nb EPCI	Nb hab. DGF	Nb EPCI	%	Nb hab. DGF
0 à 1500 hab. DGF	2	2 149	1	50%	1 324
1501 - 2500 hab. DGF	3	6 526	3	100%	6 526
2501 - 5000 hab. DGF	10	39 640	6	60%	21 373
5001 - 10000 hab. DGF	9	60 936	5	56%	33 626
+ 10000 hab. DGF	6	162 789	1	17%	13 362
TOTAL	30	272 040	16	53%	76 211
			273	communes	



1.3.3 La réunion en 2015

25/06/2015 : Assemblée générale

- Représentation du Conseil départemental au sein des instances de l'ADAC 65,
- Rapport du Conseil d'Administration sur les activités de l'Agence en 2014 :
 - Fonctionnement de l'Agence,
 - Point sur les adhésions,
 - Présentation du Compte administratif 2014 et du Budget 2015,
 - Bilan des interventions menées en 2014,
 - Programme d'activités 2015,
 - Extension des locaux de l'ADAC 65.
- Présentation du site Internet de l'Agence.

1.4 Les conseils d'administration

1.4.1 Les membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration comprend 17 membres.

Le Président du Conseil Départemental, Michel Pélieu, est de droit le Président du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil d'Administration sont désignés au sein de leur collège respectif :

→ pour le premier collège, le Conseil départemental a désigné parmi les Conseillers départementaux membres de l'Agence 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants qui sont :

1 ^{er} collège (Conseillers Départementaux)					
Représentant Titulaire	Canton	Représentant Titulaire	Canton	Représentant Titulaire	Canton
Chantal ROBIN RODRIGO	Vallée des Gaves	Bernard VERDIER	Les Coteaux	Pascale PERALDI	Vallée de la Barousse
Louis ARMARY	Vallée des Gaves	Jean GUILHAS 1 ^{er} Vice Président	Val d'Adour Rustan Madiranaïs	Isabelle LOUBRADOU	Moyen Adour
Jean BURON	Bordères-sur-Echez	Georges ASTUGUEVIEILLE	Ossun		
Représentant Suppléant	Canton	Représentant Suppléant	Canton	Représentant Suppléant	Canton
Bruno VINUALES	Lourdes 2	Bernard POUBLAN	Trie-sur-Baïse	Jacques BRUNE	La Haute Bigorre
Monique LAMON	Les Coteaux	Christiane AUTIGEON	Val d'Adour Rustan Madiranaïs	Maryse BEYRIE	Neste Aure Louron
Andrée SOUQUET	Bordères-sur-Echez	Catherine VILLEGAS	Ossun		

→ pour le second collège, le groupe des communes et des communautés de communes a désigné en son sein 8 représentants titulaires et 8 représentants suppléants à raison de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour les communes et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour les établissements publics de coopération intercommunale qui sont :

2 ^{ème} collège (Communes et EPCI)			
Titulaires (5)	Communes	Suppléants (5)	Communes
Patrick VIGNES 2 ^e Vice Président	Laloubère	Gérard ARA	Campan
Bernard SOUBERBIELLE	Betpouey	Marguerite BOUR	Escoubès-Pouts
Bernard LUSSAN	Tostat	Francis LOUMAGNE	Castelnau-Rivière-Basse
Didier LACASSAGNE	Sinzos	Alain DUCASSE	Galan
François-Jean LAFFONT	Ilhet	Christian REME	Tibiran-Jaunac
Titulaires (3)	Com-Communes	Titulaires (3)	Com-Communes
Philippe CARRERE 3 ^{ème} Vice Président	CC d'Aure	Christophe GAILHARD	CC Véziaux d'Aure
Jeanine ESQUERRE	CC St-Laurent-de-Neste	René MARROT	CC Vallée Barousse
Henri FORGUES	CC des Baronnies	Robert MAISONNEUVE	CC Val d'Adour et du Madiranaïs

N.B. : Un même membre ne peut être à la fois désigné comme représentant d'une commune et d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les membres de chaque collège sont désignés pour la durée de leur mandat.

Michel Pélieu, Président du Conseil d'Administration est assisté de trois Vice-Présidents :

1^{ère} Vice-Présidente : **Monsieur Jean Guilhas**, Conseiller Départemental,

2^{ème} Vice-Président : **Monsieur Patrick Vignes**, Maire de Laloubère,

3^{ème} Vice-Président : **Monsieur Philippe Carrère**, Président de la Communauté de Communes d'Aure.

1.4.2 Les réunions du Conseil d'Administration de l'ADAC :

Trois conseils d'administration (CA) ont eu lieu en 2015.

CA du 22/02/2015 :

- Point adhésions à l'ADAC 65,
- Présentation du projet de rapport d'activités 2014,
- Point sur les effectifs de l'Agence,
- Présentation et vote du Compte Administratif 2014,
- Présentation et vote du Budget Primitif 2015,
- Montant de l'indemnité de conseil au Payeur Départemental,
- Point sur l'avancement des travaux d'extension des locaux de l'ADAC,

CA du 25/06/2015 :

- Désignation du Vice-Président issu du collège des Conseillers Départementaux.

CA du 12/11/2015 :

- Point adhésions
- Point missions en cours
- Programme d'activités 2016
- Montant des participations 2016
- Point effectifs
- Point sur l'extension des locaux
- Projet de Budget 2016

1.4.3 Les partenaires de l'ADAC

Les principaux partenaires de l'Agence sont : le Conseil Départemental, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), le Parc National des Pyrénées (PNP), le lycée horticole Adriana, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées (CDG 65), le Comité Départemental de Développement Economique (CDDE), Hautes-Pyrénées Tourisme (HPT), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), le Syndicat Départemental d'Energie (SDE), l'Association des Maires 65, Hautes-Pyrénées Sport-Nature (HPSN), le Centre Européen des Technologies de l'Information en milieu Rural (CETIR)...

Les rencontres avec les différents partenaires de l'ADAC se sont poursuivies en 2015 et des conventions de partenariat ont été mises en place.

1.4.4 Le projet d'extension des locaux de l'ADAC

Suite à la proposition du conseil d'administration de l'ADAC en date du 14 novembre 2013, le Conseil Départemental, propriétaire du bâtiment hébergeant les locaux de l'Agence, a décidé de lancer des travaux d'extension de ce bâtiment.

Le projet d'extension intègre une salle de réunion polyvalente qui permet d'y tenir, entre autres, les réunions du conseil d'administration de l'ADAC, et d'y organiser les séances d'information/formation des élus. De plus, cette salle de réunion est mutualisée avec les partenaires de l'Agence, en particulier le Conseil Départemental.

Les travaux ont été terminés durant l'été 2015 et les locaux ont été inaugurés le 12 novembre 2015.

● Une extension des locaux nécessaire pour s'adapter à son développement



2- Bilan Financier 2015

2.1 Le budget 2015

Le conseil d'administration du 11/02/2015 a voté le budget 2015 avec les répartitions suivantes :

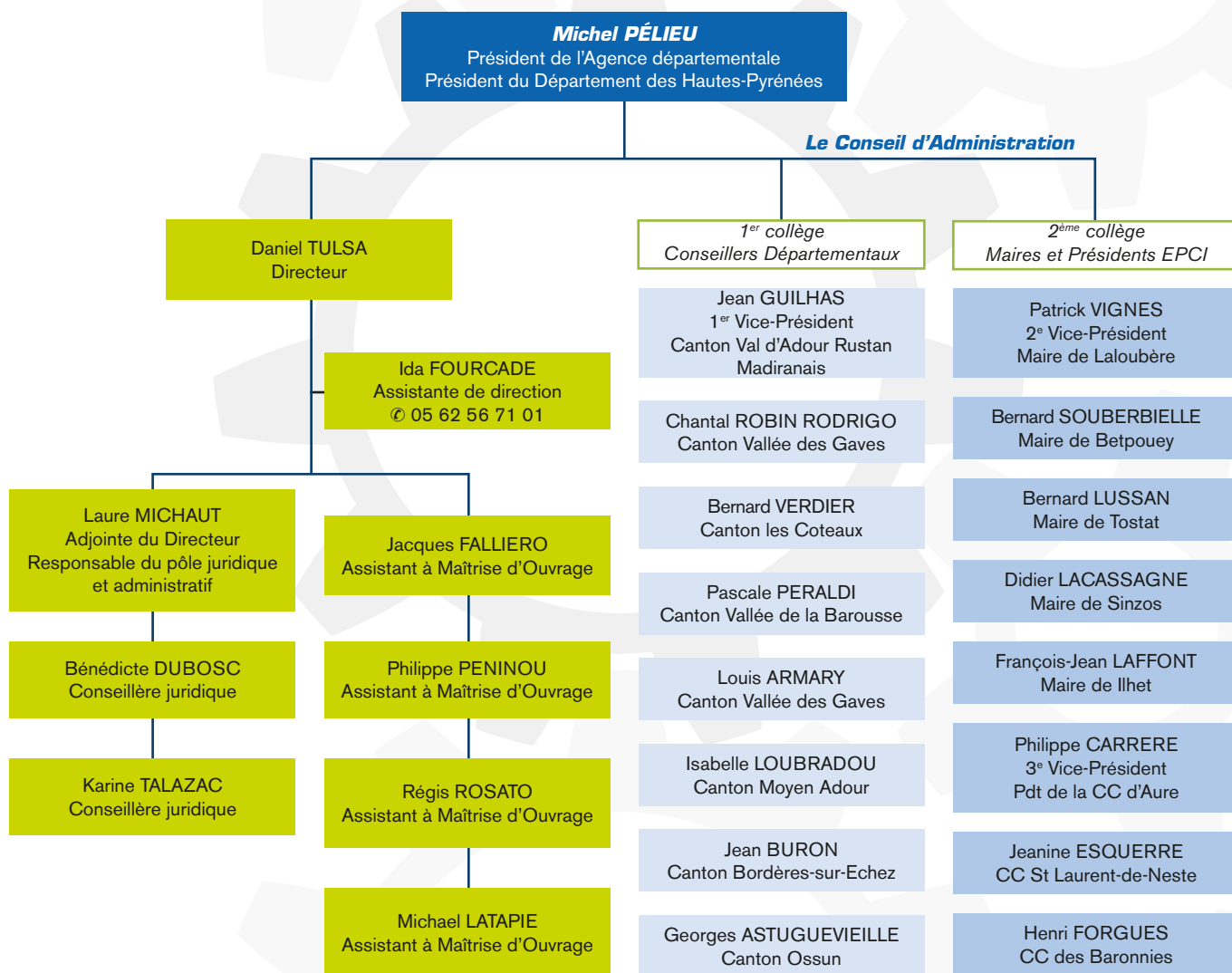
	Dépenses				Recettes			
	Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant	Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	80 000,00	90 000,00	74	Dotations / Subventions / Participations	474 533,00	509 533,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés (8 postes)	392 204,49	430 000,00	7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	304 533,00
	65	Autres charges de gestion courantes	110 000,00	30 000,00	7474	Dotations et Participations Communes	135 000,00	155 000,00
	022	Dépenses imprévues		27 773,97	7475	Dotations et Participations Intercommunalités	35 000,00	50 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement		582 204,49	577 773,97	Total des recettes de fonctionnement		474 533,00	509 533,00
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	R002	Résultat reporté ou anticipé	107 671,49	68 240,97
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées		582 204,49	577 773,97	Total des recettes de fonctionnement cumulées		582 204,49	577 773,97

Soit un budget primitif de 577 773.97 €

2.1 Le compte administratif 2015

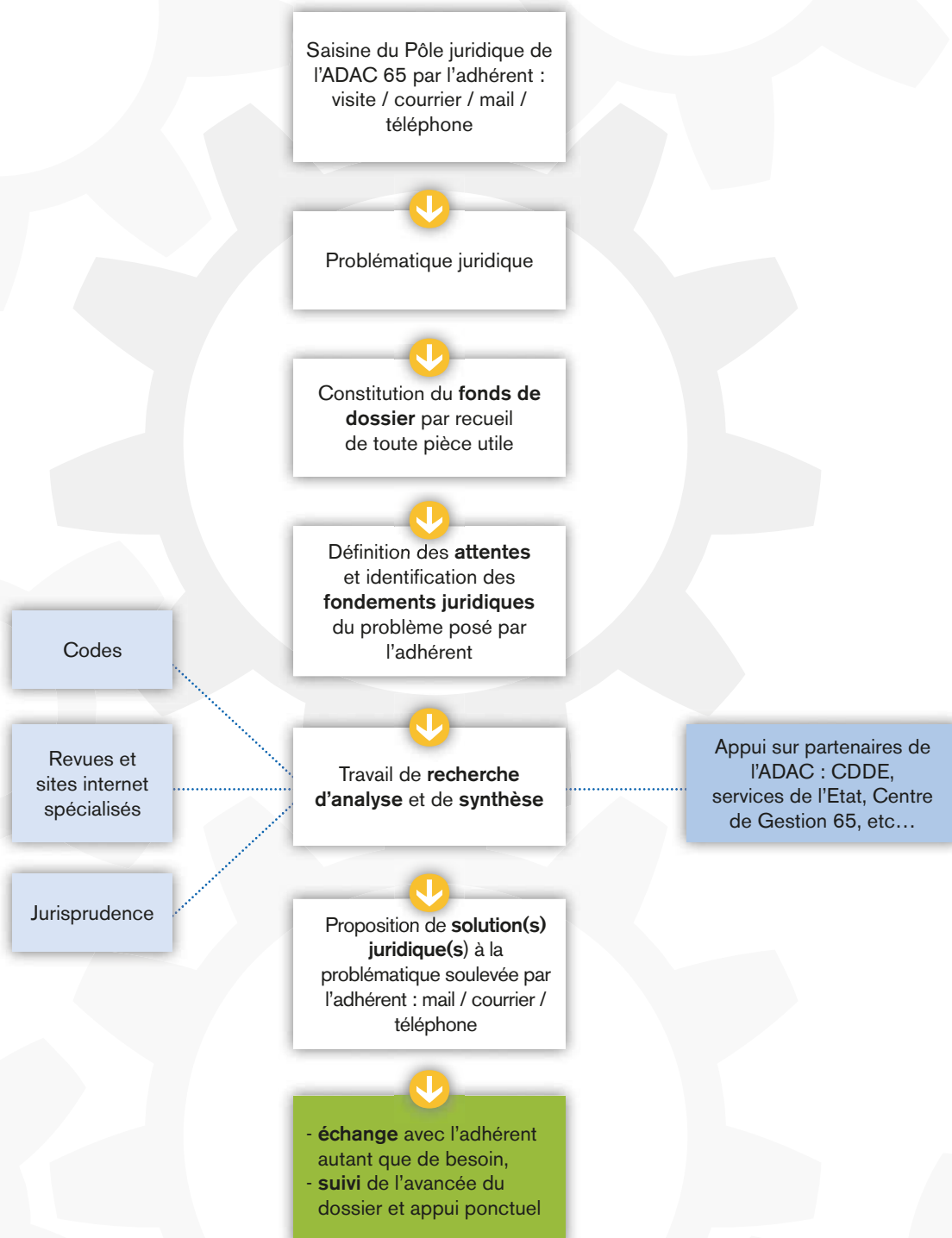
Dépenses					Recettes			
	Chap.	libellé	Prévisions	Réalisation	Chap.	libellé	Prévisions	Réalisation
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	90 000,00	72 041,56	74	Dotations / Subventions / Participations	509 533,00	553 261,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés (8 postes)	430 000,00	392 248,25	7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	304 533,00
	65	Autres charges de gestion courantes	30 000,00	150,00	7474	Dotations et Participations Communes	155 000,00	187 759,00
	022	Dépenses imprévues	27 773,97		7475	Dotations et Participations Intercommunalités	50 000,00	60 969,00
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	R002	Résultat reporté ou anticipé	68 240,97	68 240,97
	Total des dépenses réelles		577 773,97	464 439,81	Total des recettes de fonctionnement cumulées		577 773,97	621 501,97
	Résultat courant							157 062,16

3- L'organigramme de l'ADAC

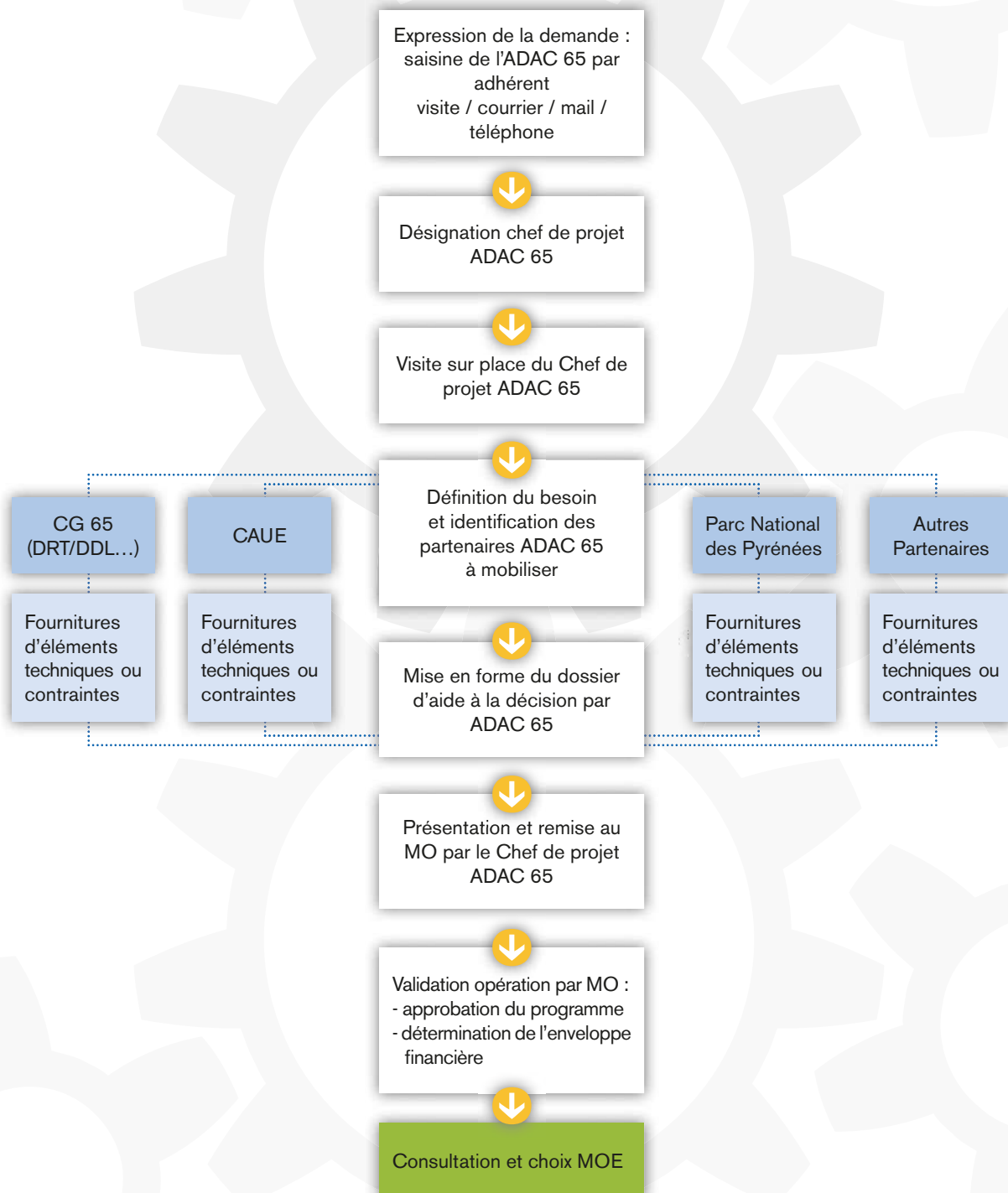


4- Modalités d'intervention de l'ADAC

Assistance juridique



Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle



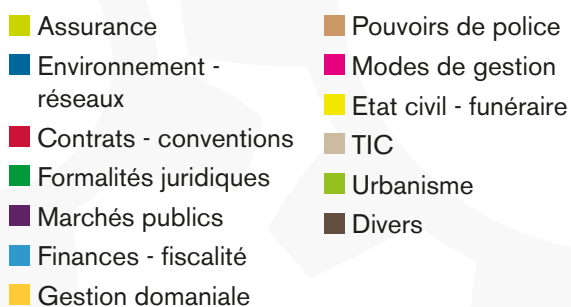
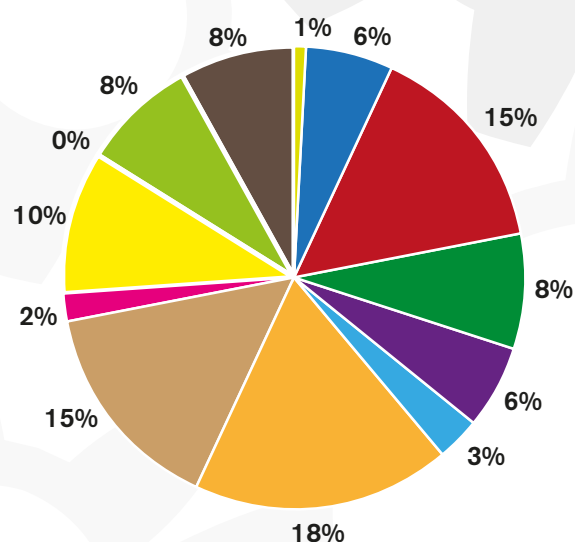
5- Le Bilan d'activités 2015

5-1 Pôle juridique & administratif

L'activité du pôle juridique a poursuivi son augmentation en 2015 avec 553 saisines et 514 demandes traitées. Le tableau ci-dessous détaille par thématiques le bilan de l'année 2015.

Thématiques	Nombre	demandes traitées	demandes en cours*
Assurance	6	6	
Environnement - réseaux	35	33	2
Contrats - conventions	82	73	9
Formalités juridiques	44	41	3
Marchés publics	33	32	1
Finances - fiscalité	18	17	1
Gestion domaniale	100	89	11
Pouvoirs de police	81	79	2
Modes de gestion	9	7	2
Etat civil - funéraire	55	49	6
TIC	1	1	
Urbanisme	44	42	2
Divers	45	45	
TOTAL	553	514	39

* demandes en cours = demandes reportées en 2016



ASSURANCES - GARANTIES

Une commune nous interroge sur des malfaçons constatées sur des travaux de busage qui ont été réalisés par une entreprise le long d'un chemin rural.



Faire part à l'entreprise :

- de l'erreur commise
- de la non-conformité des travaux réalisés
- en prenant appui sur le devis préalablement établi



La garantie « décennale » ne peut jouer dans ce cas dans la mesure où un chemin rural n'est pas un bien assurable.

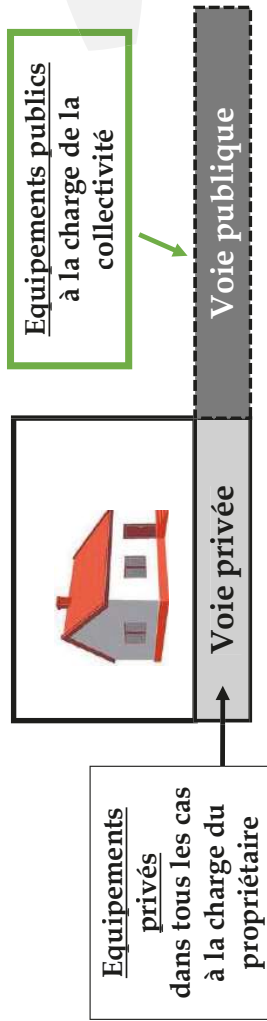
5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)

DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - RESEAUX

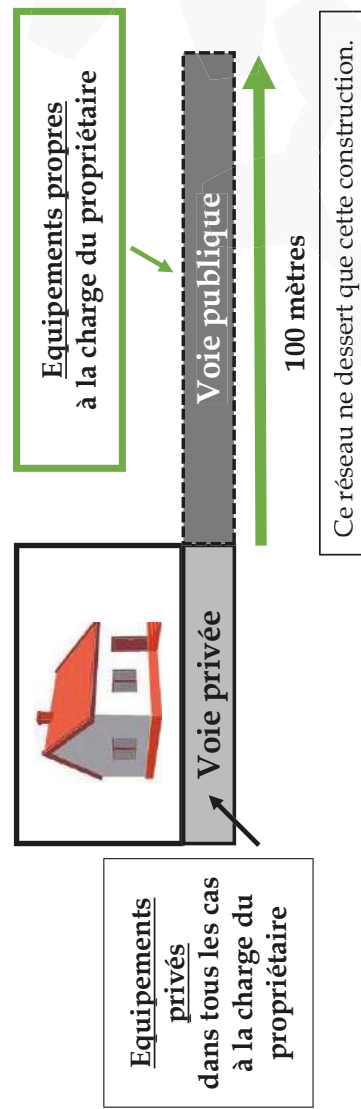
(Assainissement, eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, téléphone, internet, ...)

Dans le cadre d'une construction neuve, une commune souhaite savoir si le propriétaire privé peut prendre en charge l'extension du réseau électrique.

1^{er} cas :



2^{ème} cas :



Juin 2015

CONTRATS

(Conventions, protocoles, baux, servitudes)



2015

FORMALITES JURIDIQUES

Un maire peut-il réunir son conseil municipal à huis clos?

Réponse

L'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales précise que « les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

- Le conseil municipal doit donc **commencer à siéger en séance publique.**
- Mais après avoir voté en ce sens, il peut **continuer à siéger en séance à huis clos.**
- Le fait de siéger à huis clos fait l'objet d'**une délibération.**
- Le procès-verbal et le compte rendu de la séance doivent être établis dans les mêmes conditions que dans le cadre d'une séance publique.



Mars 2015

MARCHES PUBLICS

Quels sont les documents qu'une commune peut communiquer à un candidat évincé d'un marché public?

Réponse



Documents communicables (liste non exhaustive) :

- la liste des candidats admis à présenter une offre
- l'acte d'engagement et ses annexes
- l'offre de prix globale ou décomposition des prix globaux forfaitaires des entreprises non retenues
- l'offre de prix globale et détaillée de l'entreprise retenue
- d'autres documents à condition qu'ils ne dévoilent pas le secret industriel et commercial

Exemple de document non communicable :
le détail de l'offre des entreprises non retenues



Mai 2015

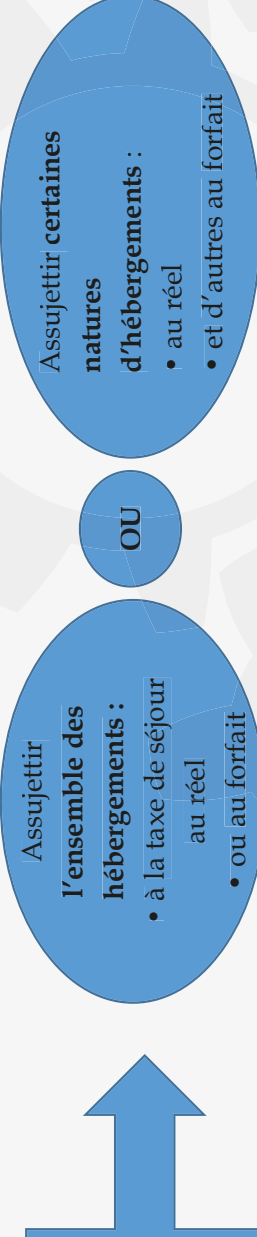
FINANCES LOCALES - FISCALITE

Une commune peut-elle appliquer à la fois la taxe de séjour au réel et forfaitaire sur une même catégorie d'hébergement ?

Taxe de séjour	au réel	forfaitaire
Calcul	• en fonction du nombre de personnes hébergées • et du nombre de nuitées réellement comptabilisées	• en fonction de la capacité d'accueil • et du nombre de jours d'ouverture de l'hébergement
Mode de perception	• perçue sur les personnes hébergées • et collectée par les loueurs, les hôteliers, ...	• perçue directement sur les logeurs • qui la répercutent sur les personnes hébergées



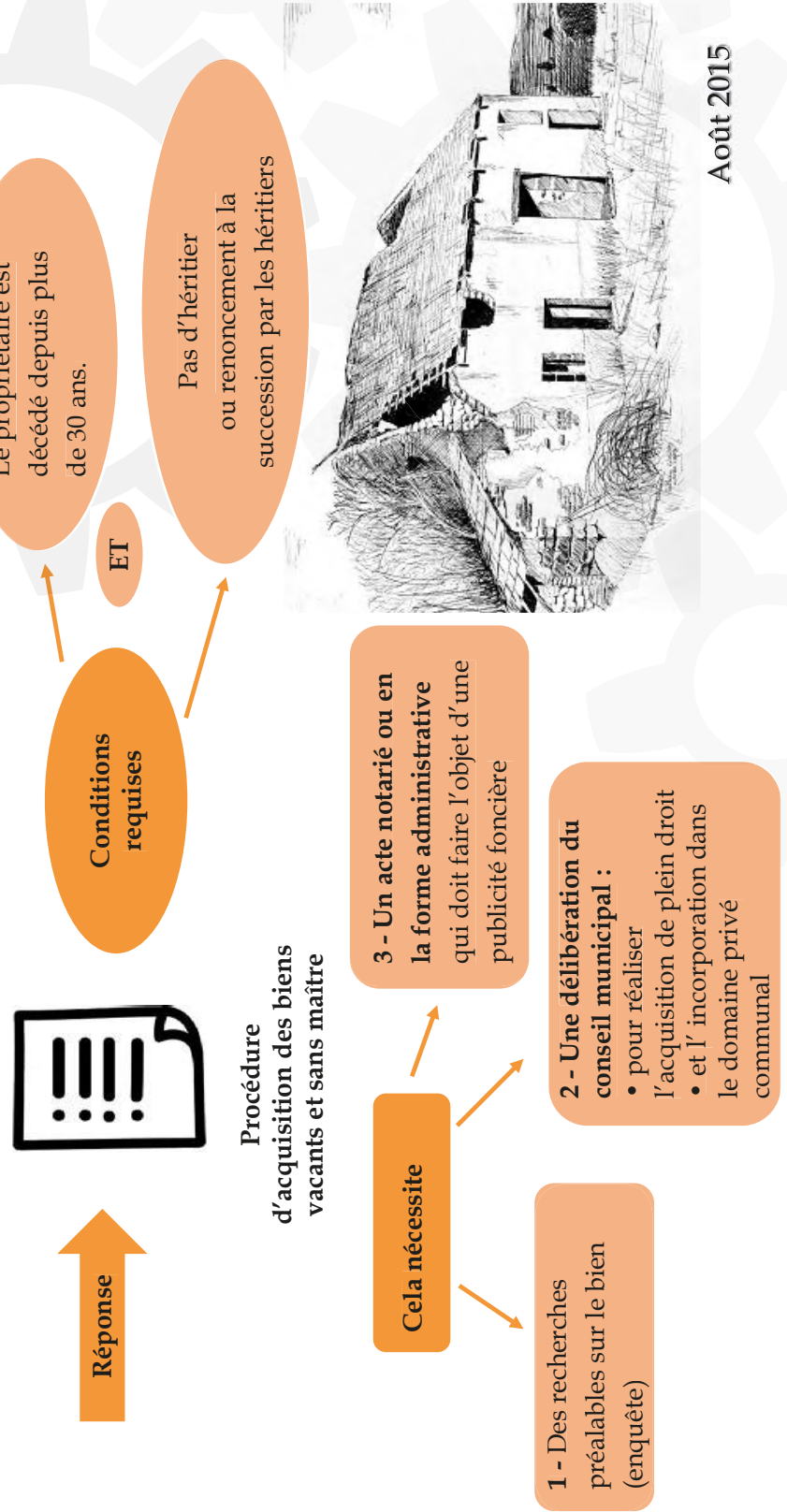
Deux régimes d'imposition sont possibles (article L 2333-26 du CGCT)



Octobre 2015

GESTION DOMANIALE (*domaine public, domaine privé*)

Une commune peut-elle se rendre propriétaire d'un bien immobilier, à l'état d'abandon, et, qui ne semble appartenir à personne...?



Août 2015

POUVOIRS DE POLICE (Sécurité, salubrité, tranquillité, moralité publiques)

Plusieurs maires nous ont sollicité pour savoir quelle attitude adopter face à une parcelle (bâtie ou non) en état d'abandon (mais pas en état de péril) à l'intérieur de l'agglomération : ronces, rongeurs, reptiles, ...



Procédure de
déclaration
de parcelles en état
d'abandon manifeste

Réponse

Objectifs

- Inciter le propriétaire du bien à faire cesser l'état d'abandon

- A défaut de réaction de sa part, la commune pourra **exproprier le bien** pour permettre :

- la construction de logements
- une opération de restauration
- ou un aménagement d'intérêt général

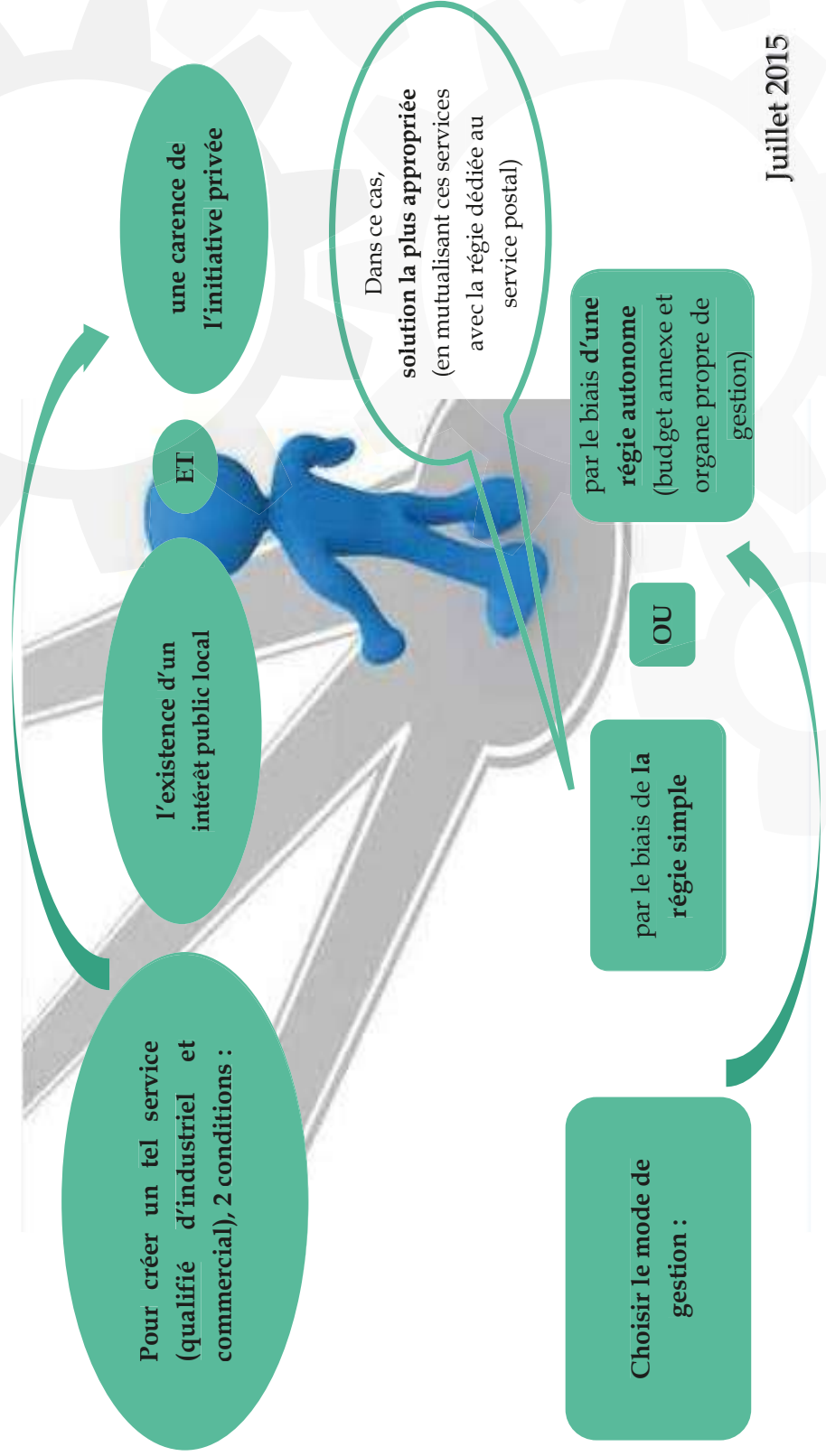


Avril 2015

MODES DE GESTION D'UN SERVICE PUBLIC

(Régie, DSP, association, montage juridique d'opération)

Une commune souhaite créer un dépôt de pain et de journaux dans les locaux de l'agence postale. Quelles sont ses obligations ?



Juillet 2015

POPULATION (Etat civil, funéraire, élections, licence IV, ...)

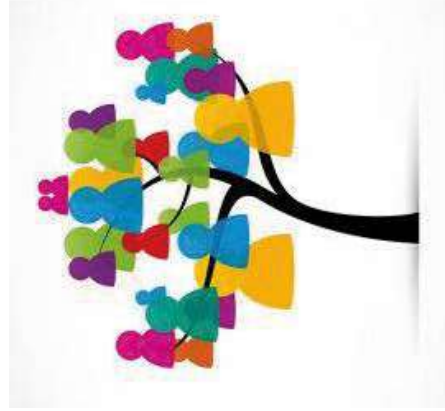
L'ADAC est souvent sollicitée pour des questions d'ordre funéraire : quels tarifs et quelle durée pour les concessions ? quelles dimensions de sépultures ?

Ces différents points font l'objet de délibérations et / ou d'arrêtés, pris au fil de l'eau et au coup par coup ...

Conseil



Modèle de Règlement
Général du cimetière



Objectif : réunir en un seul document tout ce qui concerne son fonctionnement

- mesures d'ordre intérieur et de surveillance des cimetières

- sépultures en terrain commun

- concessions

- inhumations

- site cinéraire

- ...

URBANISME

Un co-loti se plaint d'un problème de stationnement gênant et invoque une clause du règlement du lotissement. Est-ce que le règlement de lotissement est toujours valide, sachant que la voirie a été intégrée dans le domaine public communal ?

Réponse

Un règlement de lotissement cesse de plein droit de s'appliquer **au terme de 10 ans** à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, sauf dans le cas où une majorité de co-lotis a demandé le maintien de ces règles.

Le règlement de lotissement étant désormais caduque, les documents applicables sont :

le PLU

ET

la réglementation liée à la voirie communale

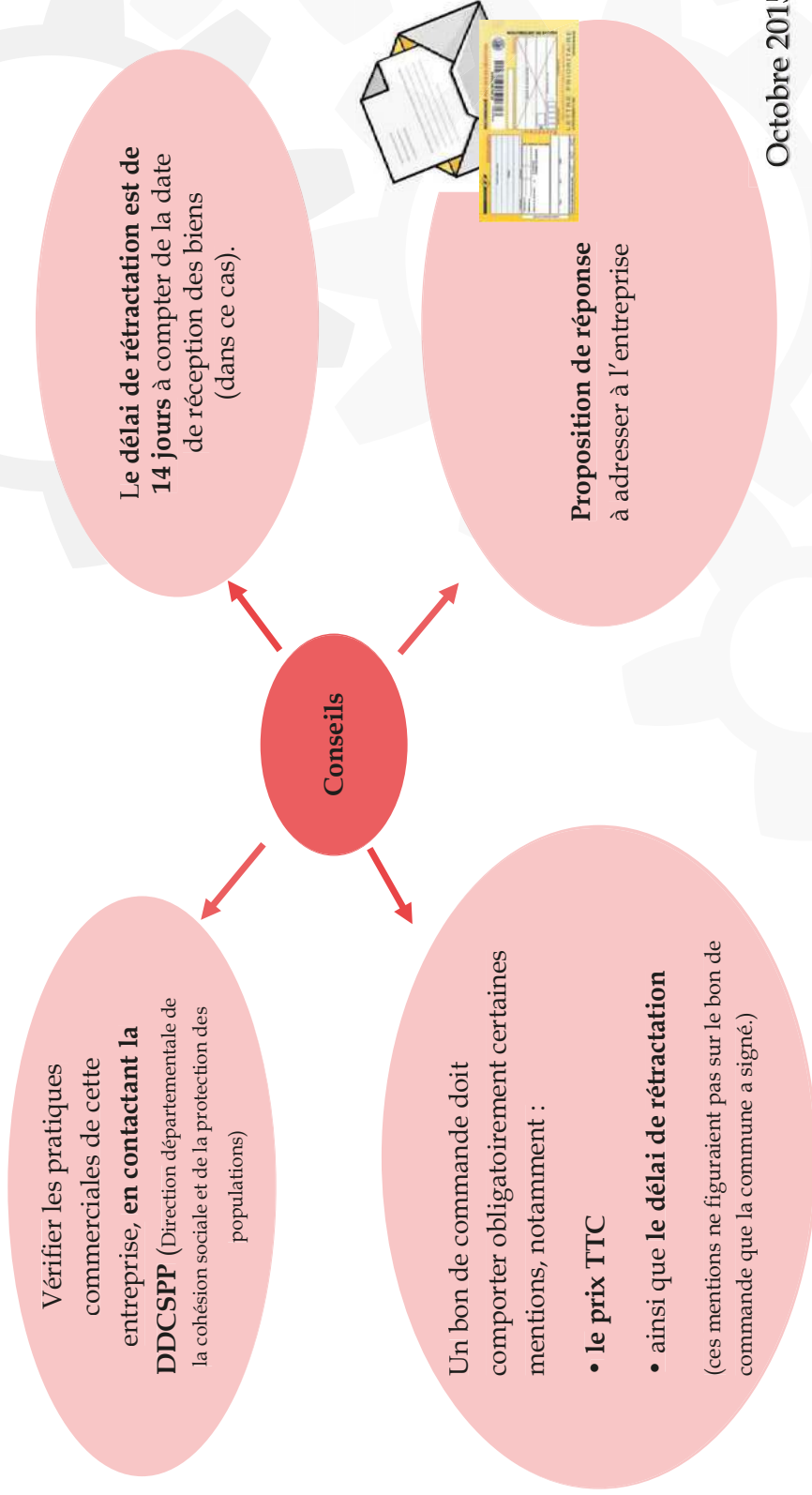


Septembre 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)

DIVERS

Une commune a été victime de pratiques commerciales frauduleuses en recevant une quantité très importante de produits de nettoyage. Comment le maire peut annuler la commande en prouvant une pratique trompeuse de l'entreprise ?



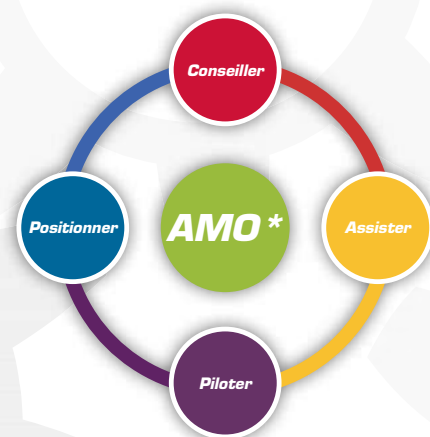
Octobre 2015

5-2 Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

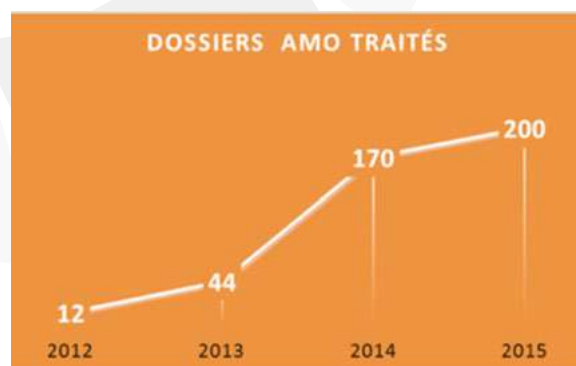
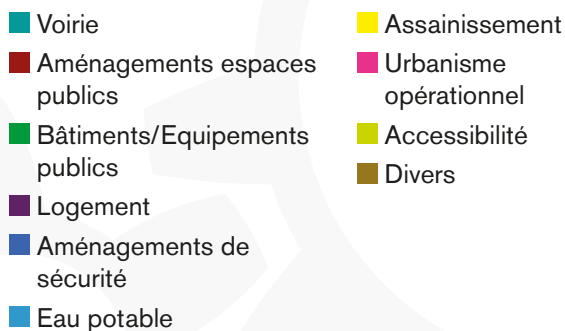
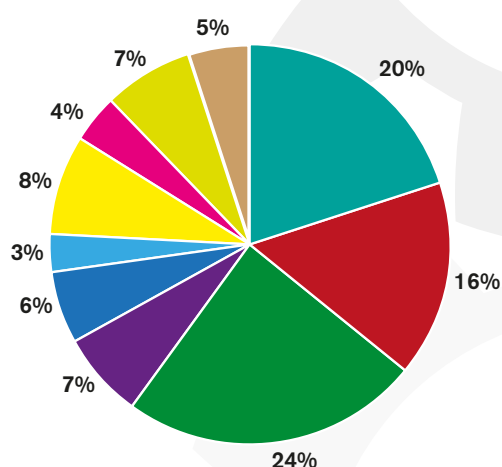
L'activité du pôle AMO est restée très soutenue en 2015 avec 200 dossiers traités représentant 15 millions d'euros. Le tableau ci-dessous détaille par thématiques le bilan de l'année 2015.

Thématiques	Nbr 2014 reporté 2015	Nbr 2015	TOTAL	demandes traitées	demandes en cours*
Voirie	7	34	51	43	8
Aménagement Espaces Publics	16	24	40	30	10
Bâtiments / Equipements publics	22	40	62	51	11
Logement	2	16	18	16	2
Aménagements de sécurité	2	13	15	12	3
Eau Potable	4	4	8	5	3
Assainissement	9	13	22	17	5
Urbanisme Opérationnel	1	8	9	4	5
Accessibilité	4	13	17	14	3
Divers	0	12	12	8	4
TOTAL	77	177	254	200	54

* demandes en cours = demandes reportées en 2016



* Assistance Maîtrise d'Ouvrage



5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



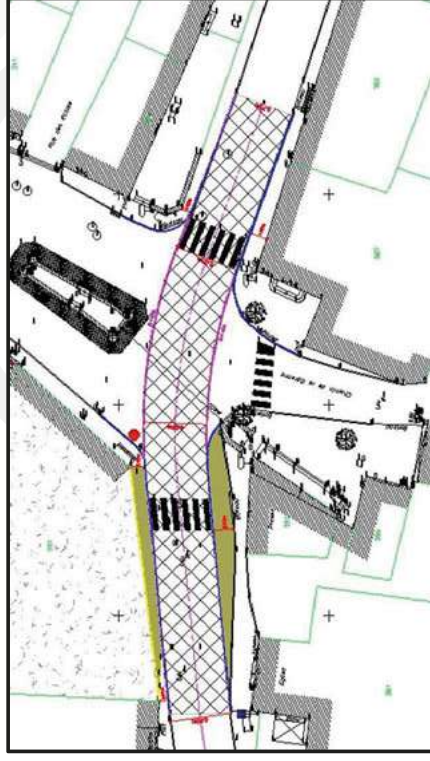
GUCHEN

Aménagements de sécurité et mise en accessibilité du centre bourg

Voirie
Aménagement

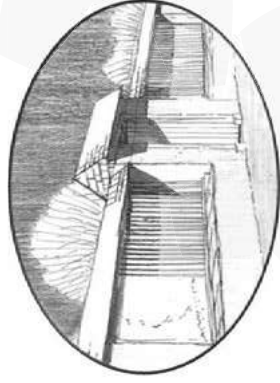
Les principaux objectifs du projet sont :

- Sécuriser le carrefour entre la RD929 et la RD113,
- Renforcer la présence d'un cœur de village de montagne en mettant en valeur le patrimoine architectural,
- Créer un cheminement piéton lisible.



Les travaux projetés sont :

- La mise en place d'un stop aux intersections de la RD113 et de la RD929,
- Le déport de l'axe de la RD929 vers l'ouest,
- La création d'une place aménagée (parking et espaces verts),
- La mise en place de feux « récompense ».



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 180 000 € H.T.

Juin 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



LARREULE

Mise en accessibilité de la mairie
et valorisation du patrimoine architectural communal

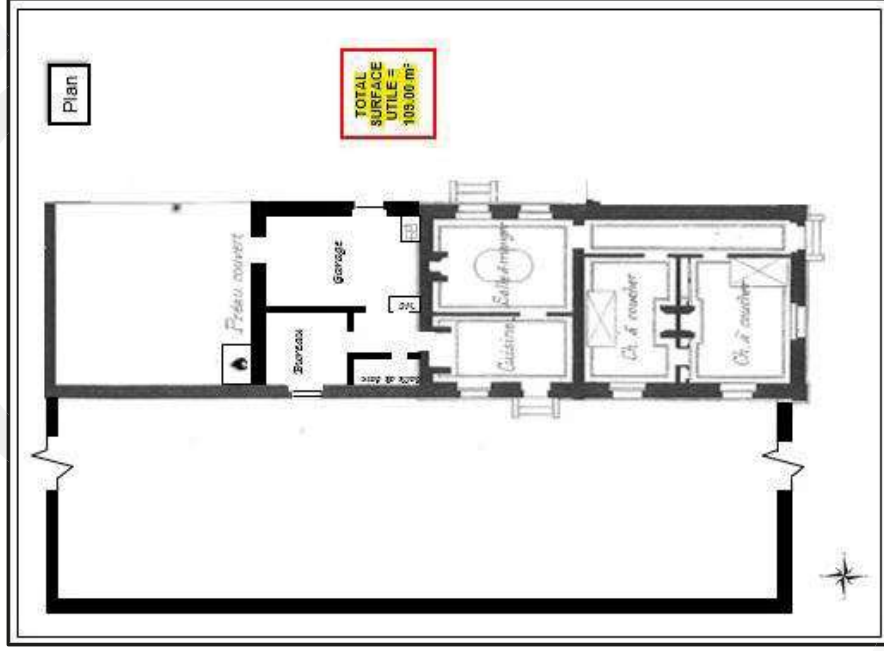
Logement

Les principaux objectifs du projet sont :

- Revalorisation du patrimoine architectural communal : transformer l'ancien logement de fonction de l'école en mairie,
- Mise en accessibilité de la mairie aux PMR et aménagement des espaces extérieurs (accès et abord).



Dénomination	Surface
Salle du conseil	50 m ²
Secrétariat et salle d'attente	20 m ²
Sanitaire	10 m ²
Bureau du maire	15 m ²
Bureau supplémentaire	14 m ²
Espaces verts	445 m ²
	109 m ²

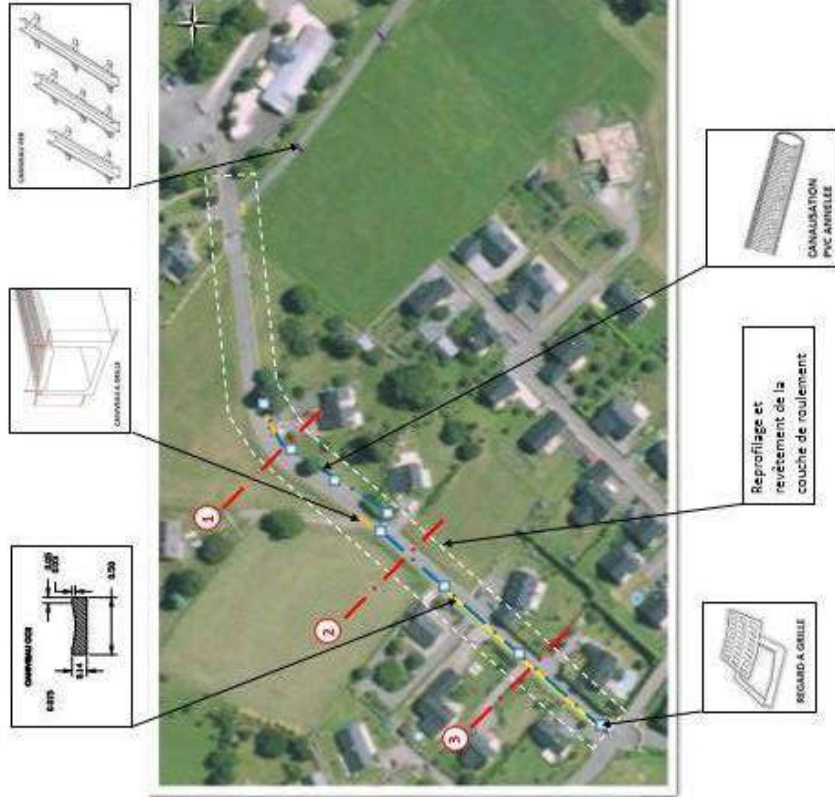


Octobre 2015

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 173 000 € H.T.



Schéma de principe



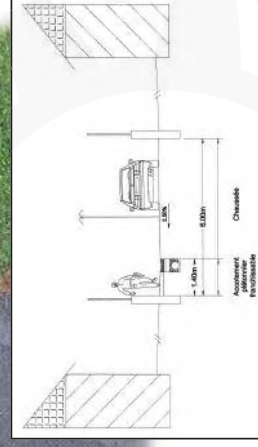
VILLELONGUE

Traitement des eaux de ruissellement du Cami d'Eras Loungas

Assainissement

Les principaux objectifs du projet sont :

- Le traitement des eaux de ruissellement sur la chaussée,
- La structuration du Cami d'Eras Loungas en partie basse,
- La matérialisation d'un cheminement piétonnier.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 121 000 € H.T.

Octobre 2015



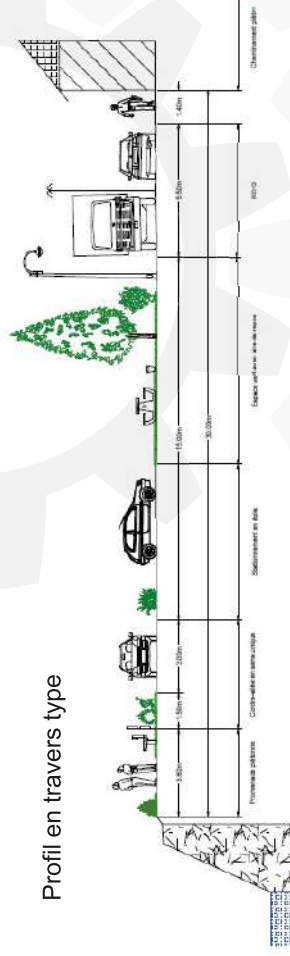
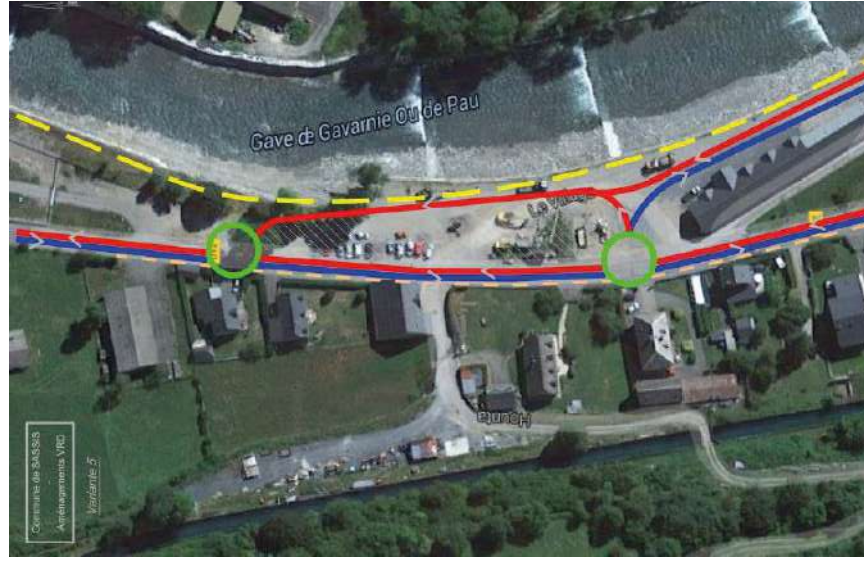
SASSIS

Mise en accessibilité des espaces publics avec aménagements de sécurité routière

Voirie
Aménagement

Les principaux objectifs du projet sont :

- Sécuriser les abords de la salle des fêtes,
- Organiser et optimiser la circulation sur la RD12,
- Créer un cheminement piéton lisible entre la RD12 et le Gave.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 340 000 € H.T.

Mars 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



OZON

Rénovation et mise aux normes du bâtiment
logement communal / mairie

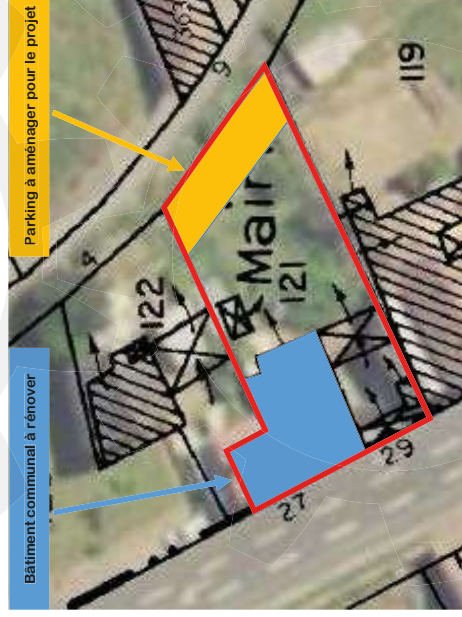
Logement



Les principaux objectifs du projet sont :

La rénovation et la mise aux normes accessibilité et sécurité de la salle de la mairie en RDC :

- L'isolation en plafond entre la salle de la mairie en RDC et le logement en R+1
- La rénovation complète et la mise aux normes du logement en R+1
- La rénovation complète et la mise aux normes des combles en R+2
- L'aménagement d'un parking et des espaces extérieurs



Commune d'OZON				
Rénovation et mise aux normes du bâtiment communal mairie / logement				
Niveau et libellé	Fonction	Besoins		
		nbre	Surface utile	Total surface SU
Rdc - salle mairie				
Salle communale		1	50	50
R+1 - logement				
logement communal		1	60	60
R+2 - logement				
logement communal		1	25	25
			TOTAL SU	135

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 174 000 € H.T.

Juillet 2015

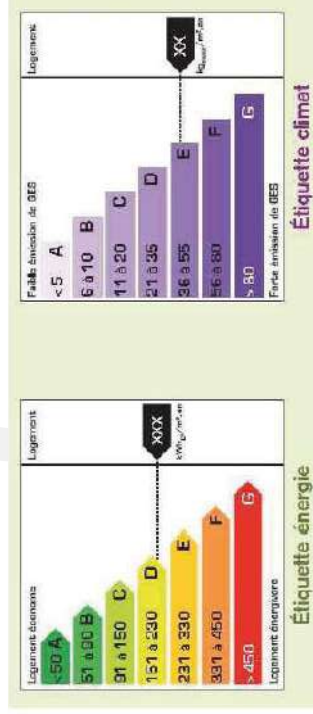


BETPOUEY

Mise aux normes couverture et isolation de la toiture et chauffage du bâtiment mairie /salle des fêtes

Equipements
Publics

Le Parc National des Pyrénées dont fait partie la commune de **BETPOUEY** fait partie des lauréats de l'appel à projets « **TEPCV** » (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

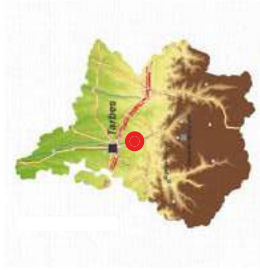


- Remplacement de la couverture existante par une couverture neuve en ardoises
- Remplacement de la zinguerie
- Mise en place par l'extérieur de l'isolation en combles aménagés, le type de matériau prévu de filière naturelle est la laine de chanvre/lin ou la fibre de bois en panneaux. L'épaisseur de l'isolant, optimisée en fonction des conditions de mise en œuvre de la toiture neuve, sera comprise entre 120 mm (R>3) et 240 mm (R>6).
- Mise en place de l'isolation sur hourdis en combles perdus, le type de matériau prévu de filière naturelle est l'ouate de cellulose en vrac sur une épaisseur de 300 mm (R>7)
- Remplacement des radiateurs électriques ancienne génération « grille-pain » par des radiateurs électriques à inertie

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 114 000 € H.T.

Juin 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



HORGUES

Construction d'un ensemble scolaire et périscolaire

Equipements
Publics

L'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC a permis au maître d'ouvrage de prendre une décision quant à deux choix qui s'offraient à lui pour la réhabilitation de son groupe scolaire :

- ❖ Réhabilitation des bâtiments existants et construction de nouveaux sur le même site,
- ❖ Construction d'un nouveau groupe scolaire et périscolaire sur un autre site.

Le conseil municipal à opté pour la solution n°2, soit la construction d'un groupe scolaire et périscolaire neuf



UN SITE AUX MULTIPLES USAGES

MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 2 160 000 € H.T.



5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



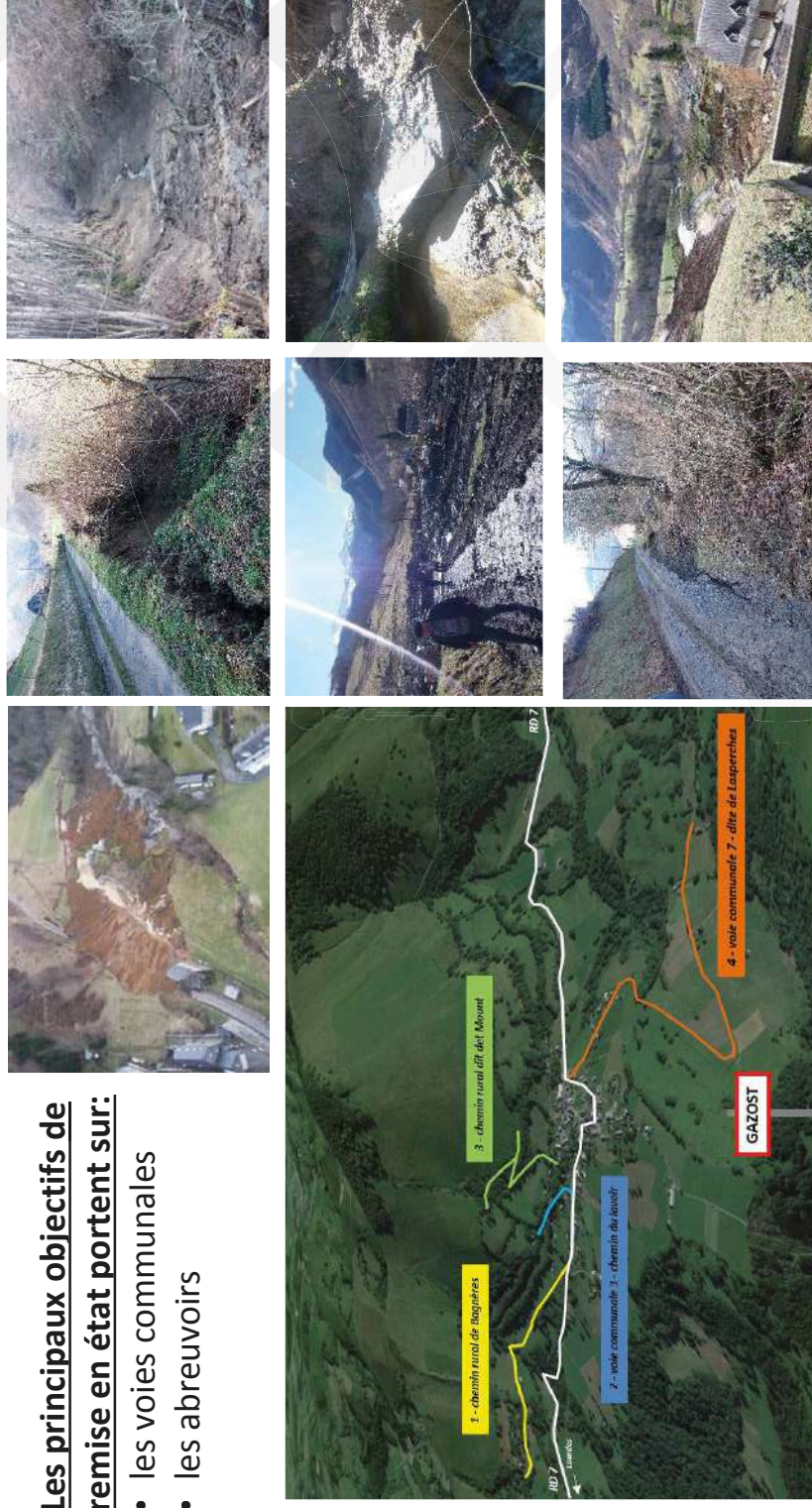
GAZOST

Dégâts intempéries du 27/02/2015

Voirie

Les principaux objectifs de remise en état portent sur:

- les voies communales
- les abreuvoirs



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 306 000 € H.T.

mars 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)

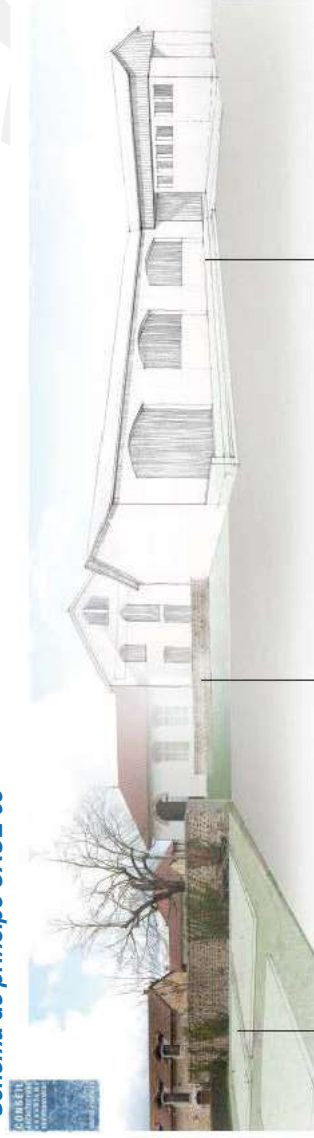


CLARAC

Réfection et optimisation des bâtiments et espaces publics
Mise en sécurité et accessibilité de la salle communale

Equipements
Publics

Schéma de principe CAUE 65



Jardin de plantes médicinales

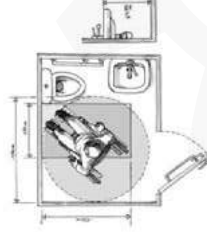
Le muriel pourrait être monté avec les galets déposés de l'ancienne remise

La façade de la salle des fêtes pourrait reprendre les formes d'ouvertures du bâtiment annexe ainsi que les codes architecturaux des fermes du pays des cotereaux (treillis de bois).

Les principaux objectifs du projet sont :

1 - La réhabilitation de la salle commune

- Démolition sanitaires et hangar existants
- Optimisation des surfaces et extension salle (salle associative et numérique)
- Isolation thermique (mur) + Changement menuiseries
- Mise en place d'un système de chauffage et eau chaude/climatisation réversible
- Réfection espace restauration
- Réfection complète (peinture et sol) et Réfection extérieure (enduit, contrôle toiture)



2 - La mise aux normes de sécurité et accessibilité de la salle commune

- Accessibilité du bâtiment + Création sanitaires PMR
- Mise en sécurité électrique

3 - L'aménagement de l'espace public aux abords du bâtiment « cœur de village »

- Création espace public en lien avec la salle commune
- Mise en sécurité des usagers + Création de stationnement sécurisé
- Mise en place de zones de jeux pour enfants
- Privatisation et optimisation de l'espace privé extérieurs des logements communaux



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 325 000 € H.T.

Octobre 2015



OSSUN

Construction d'une salle de sports

Equipements
Publics

Les principaux objectifs du projet sont :

- Réalisation d'une salle de sports pour l'école élémentaire communale Paul Guth (165 élèves)
- Optimisation de l'accès par la Gendramerie



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 900 000 € H.T.

Avril 2015



LAGRANGE

Réfection et optimisation des bâtiments publics
 Mise en sécurité et accessibilité de la salle communale

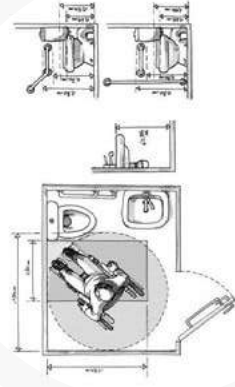
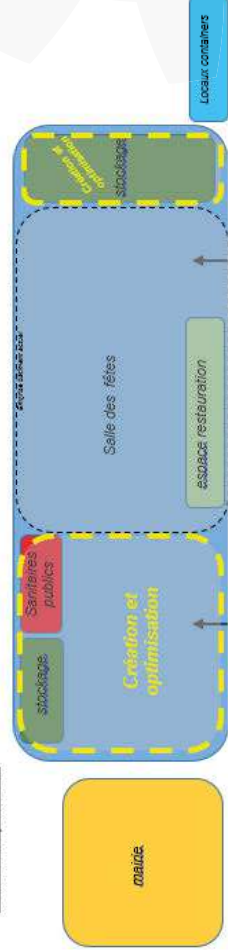
Equipements
 Publics

Les principaux objectifs du projet sont :

- La réhabilitation et optimisation de la salle commune,
- La mise aux normes de sécurité et accessibilité de la salle commune
- La création de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Zones à optimiser



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 230 000 € H.T.

septembre 2015



CC du canton de TOURNEAY

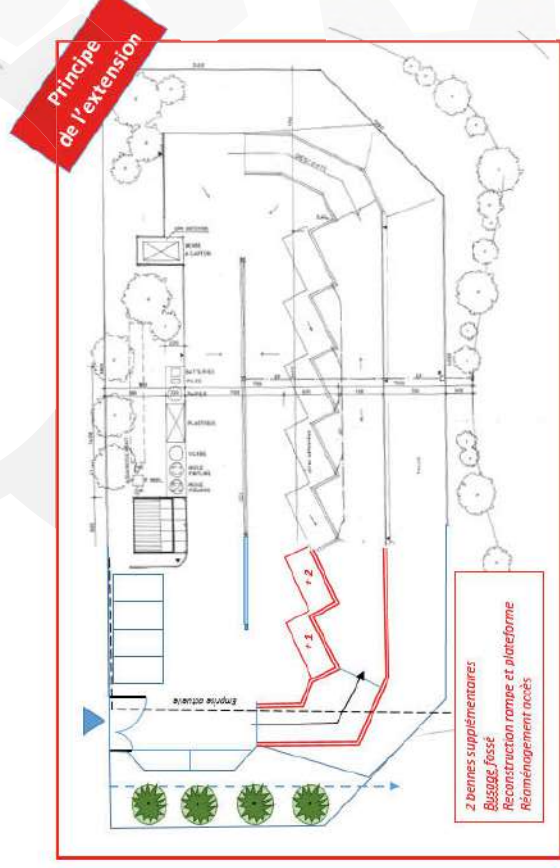
Extension et optimisation de la déchèterie cantonale

Equipements
Publics



Les principaux objectifs du projet sont :

- Optimisation de l'équipement existant
- Mise en en place de 2 bennes supplémentaires



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 86 000 € H.T.

septembre 2015



GAVARNIE

Réfection du système d'eau potable

EAU
POTABLE



Objectif de l'Opération :

**MAITRISE D'OEUVRE
POUR LA REFECTON
DU SYSTEME D'EAU POTABLE**

Missions de la maîtrise d'oeuvre :

Etudes préliminaires
Réalisation des simulations technico-financières
Etudes avant-projet et projet
Direction de l'exécution des contrats de travaux
Assistance au maître de l'ouvrage pour la
passation des contrats de travaux

Programme des travaux :

1 – Remplacement d'organes (surpresseur, réducteur, vannes, poteau incendie)

2 – Mise en place d'un stabilisateur aval

3 – Mise en place de compteurs individuels

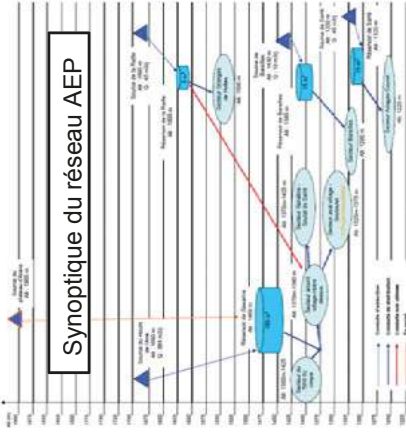
4 - Traitement des eaux de la source Hount de l'Ane (turbidité)

5 - Mise en place d'unités de désinfection sur les réservoirs (Bareilles et Sarré)

6 - Augmentation de la capacité du réservoir de Gavarnie (passage à 300 m³)

7 - Renforcement de la conduite AEP 1100 ml en PEHD PE 100 PN 12,5 DIAM 102,2/125

8 - Mise en place de la télétransmission (compteurs de distribution des réservoirs)



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 900 000 € H.T.

Novembre 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



TOURNAY AMO Délégation de Service Public

Assainissement

Objectif de l'Opération :

désignation du futur délégataire du service public de l'assainissement collectif (*continuité de service*)

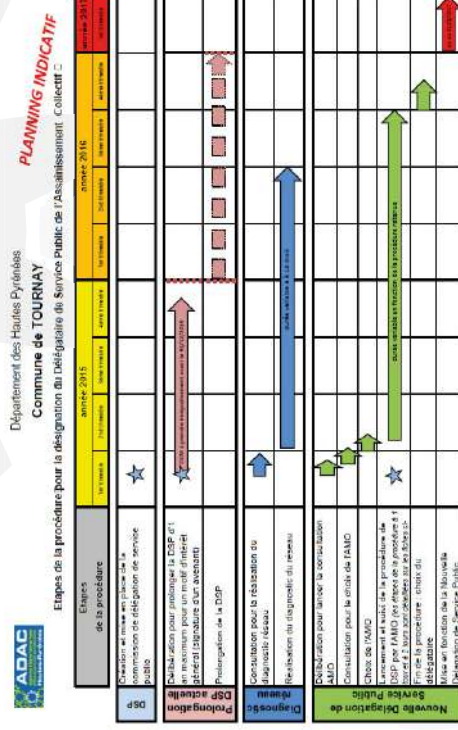
DSP



Missions d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

La mission d'assistance générale permettra de :

- établir un état de l'organisation actuelle de l'assainissement collectif (collecte et traitement)
- clarifier les différents types de délégation possibles
- comparer ces différents types de délégation
- choisir la délégation la plus adaptée au contexte communal
- engager et mener une procédure de passation d'un contrat de délégation de service public.



Diagnostic du réseau d'eaux usées

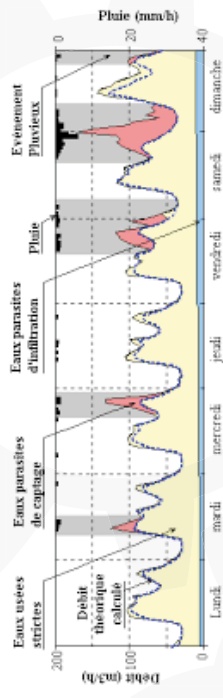
Problématique:

Objectif de l'Opération :

du réseau de collecte (réseau + branchements)

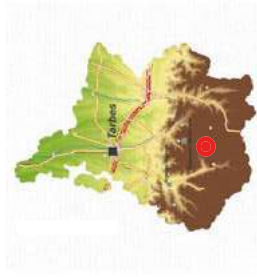
- Recueil des données
- Campagne de mesures (ITV et test fumée)
- Analyse des contraintes
- Programme de travaux

Caractéristiques	Système d'assainissement
Linéaire réseau collecte	6 600 ml
Type de réseau amont	Séparatif
Ouvrages particuliers	1 poste de refoulement (Loubajac) 1 poste de refoulement vers STEP de LOURDES 66 regards
Capacité station	Station plus en service raccordement par refoulement sur la STEP de LOURDES (STEP abandonnée en 2011)
Exploitation	régie
Nb d'abonnés raccordés ou raccordables	202 <i>(valeur 2014)</i>



septembre 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



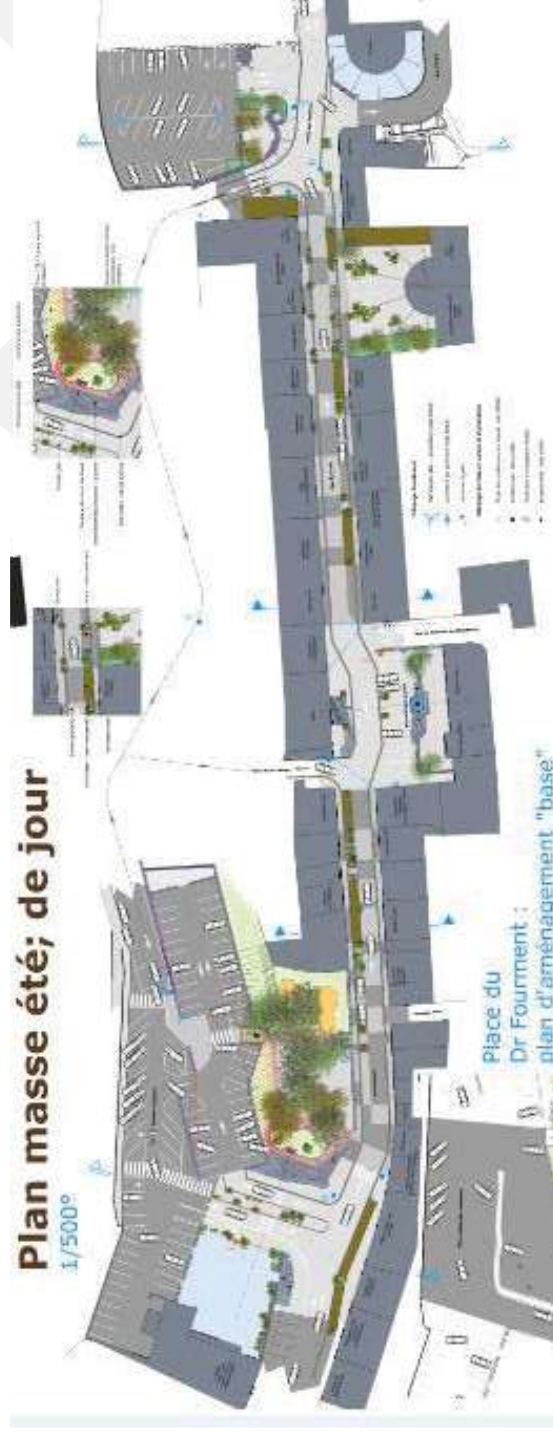
BAREGES Aménagements de la traverse

Voirie
Aménagement



Les principaux objectifs du projet sont :

- Mise en sécurité et accessibilité du centre bourg,
- Revitalisation du centre bourg,
- Mise en valeur des commerces et services publics,
- Mise en valeur du patrimoine,
- Organisation du stationnement.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 426 050 € H.T.

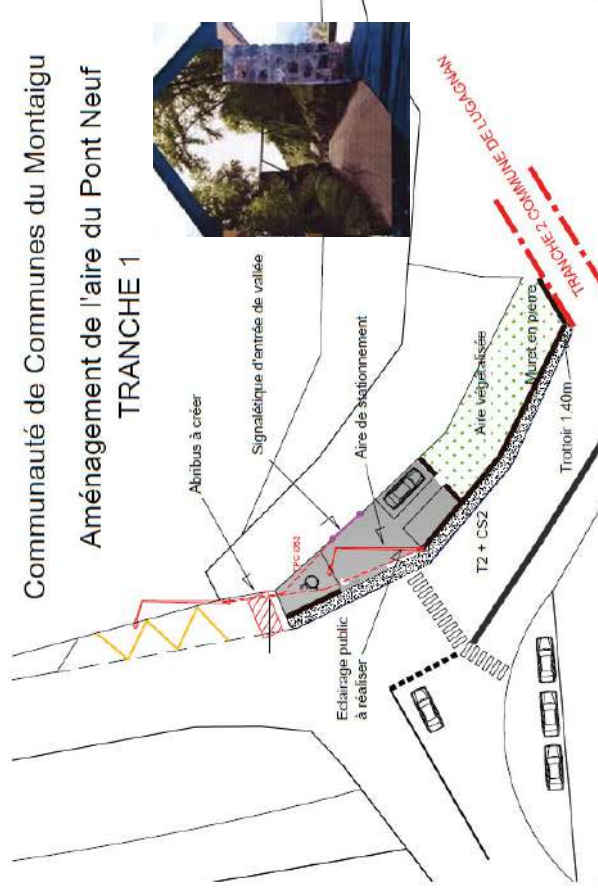
juin 2015



C.C. du Montaigny

Aménagement de l'aire du Pont Neuf

Espaces
Publics



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 53 026€ H.T.

Mai 2015



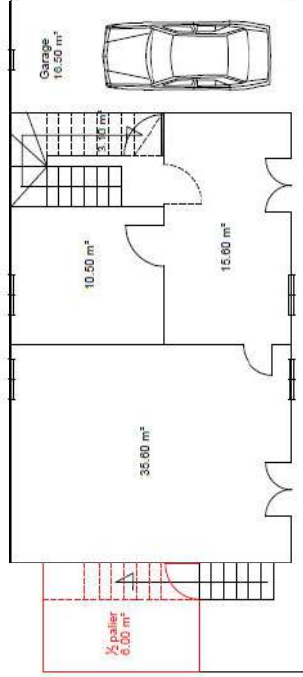
BONNEMAZON

Aménagement de l'ancienne école

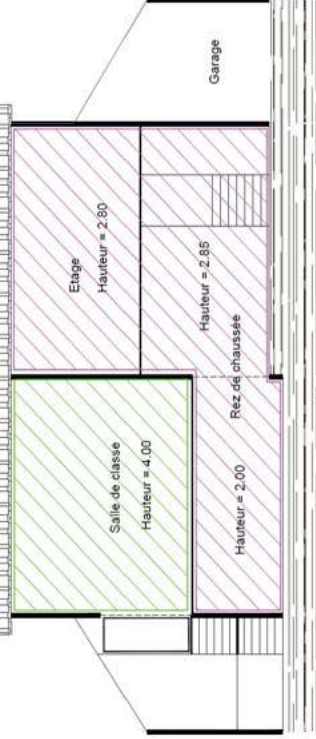
Logement

Les principaux objectifs du projet sont :

- Restauration du patrimoine communal,
- Création de logement sur la commune.



Option 1 : appartement T4 + studio ou T1



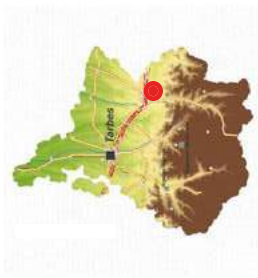
Option 2 : appartement T3 + duplex



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 255 880€ H.T.

Juin 2015

5- Le Bilan d'activités 2015 (quelques exemples)



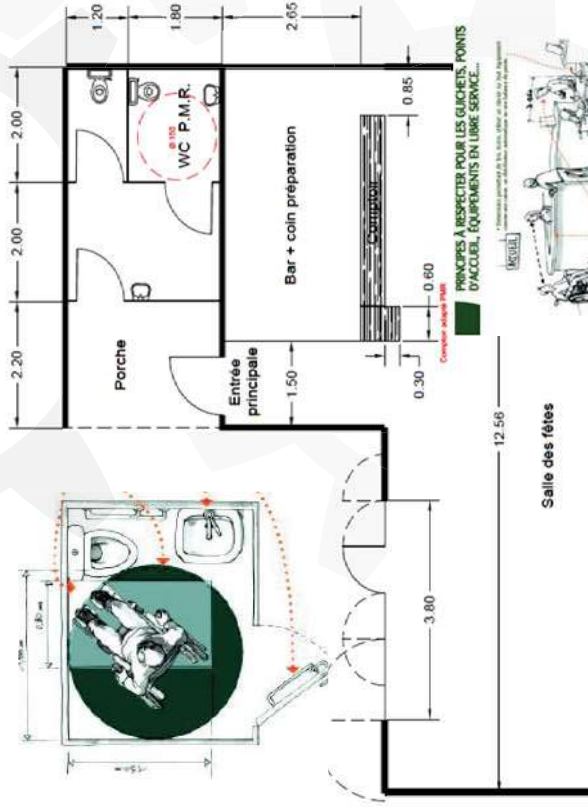
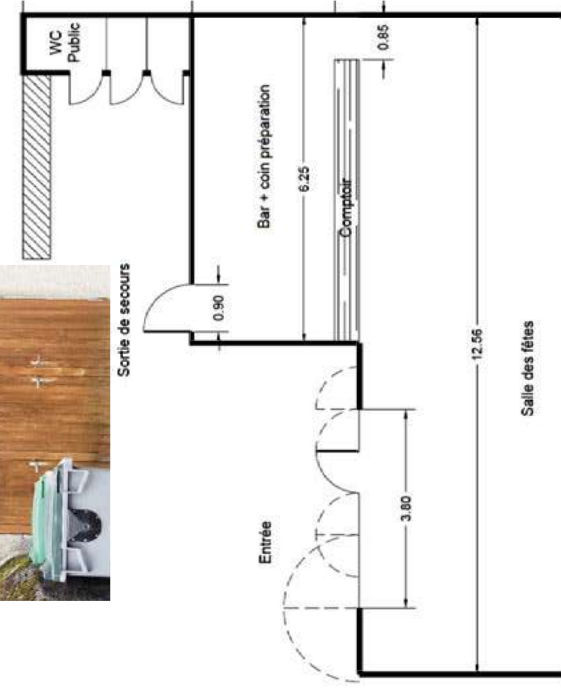
MONTEGUT

Mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes

Accessibilité

Les principaux objectifs du projet sont :

- Mise en sécurité et accessibilité de la salle des fêtes,
- Création de sanitaires publics,
- Modernisation du patrimoine communal.



MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION : 57 680€ H.T.

novembre 2015

5-3 Administration, Gestion et Comptabilité

Les missions relevant de ce pôle se décomposent :

- guichet unique d'accueil et d'orientation des adhérents et partenaires de l'Agence,
- gestion administrative et comptable des adhésions,
- gestion et suivi du budget de l'Agence avec émission des titres de recettes pour les collectivités adhérentes,
- préparation et gestion des réunions des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration,
- gestion du planning de réservation de la salle de réunion du bâtiment de l'ADAC.

5-4 Formations 2015 des agents de l'ADAC

En 2015, **21 jours** de formations ont été suivis par l'ensemble des agents de l'ADAC ; ces formations se déclinent ainsi :

Techniques

- perfectionnement utilisation modelleur 3D Sketchup
- introduction aux SIG Open Source
- initiation à QUANTUM GIS

Administratives

- Excel initiation
- Astre GF exécution budgétaire des dépenses des CT

Juridiques

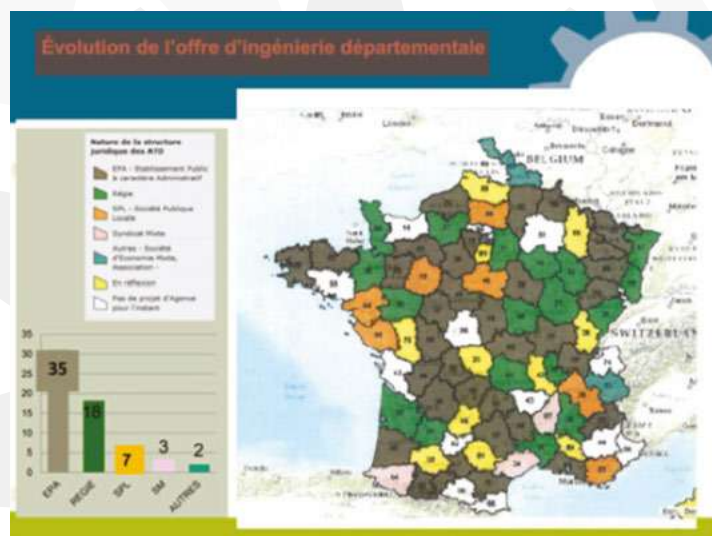
- la commune et ses chemins ruraux
- les acquisitions de biens sans maître
- les outils d'acquisition et d'expropriation foncières

5-5 Autres actions :

5.4.1 Participation aux rencontres des directeurs des agences départementales à TOURS les 28 et 29 octobre 2015

30 agences étaient représentées

65 départements proposent déjà une offre d'ingénierie et 11 sont en cours de réflexion.



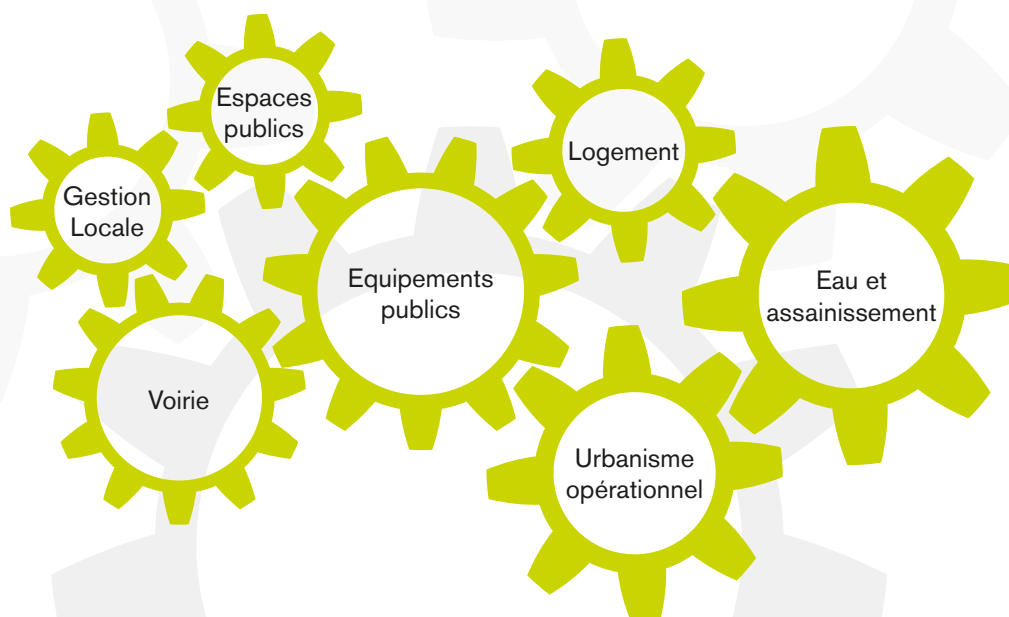
Les sujets inscrits à l'ordre du jour :

- la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRE, et, en particulier, le positionnement des départements en matière de solidarités territoriale et humaine.
- L'article 94 de cette loi précise que le Département met à disposition des communes et EPCI une assistance technique **dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, au titre de la solidarité**. Sur ce point, il reste à examiner les modalités de cette assistance qui seront développées dans les décrets à paraître.
- Focus sur la relation des agences avec les différentes organisations professionnelles (ordre des architectes ; syndicats ingénierie). Concernant notre Département, un dialogue a été engagé dans le but de mettre en place des complémentarités entre l'ingénierie publique et privée.

6- Perspectives 2016

6-1 Programme d'Activités 2016 (tel que validé lors du CA du 12/11/2015)

6-1-1 Champs d'intervention de l'Agence



6-1-2 Missions de l'Agence

L'ADAC 65 a pour objet d'apporter aux collectivités adhérentes une assistance et un accompagnement d'ordre technique, juridique ou financier à l'exclusion de toute mission de maîtrise d'œuvre.

Assistance juridique et administrative

- Cette assistance, juridique et administrative, s'exerce dans le domaine de la **gestion locale** au sens large (communale et intercommunale) :
 - appui à la rédaction **d'actes juridiques**
 - analyse des **textes** en vigueur et de la **jurisprudence**
 - assistance en matière de **commande publique** (procédures et marchés publics)
 - veille juridique et prospective
 - dans l'espace « adhérents » du site internet de l'Agence, proposition de documents types et des modèles pour la gestion du domaine public.
 - information/sensibilisation des collectivités adhérentes dans tous les domaines de la gestion locale, à l'exception de la gestion des ressources humaines
- Cette assistance prend aussi la forme d'un appui à la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de l'ADAC par la transmission de réglementations diverses, notamment.
- Il s'agit enfin de la sécurisation des actes administratifs de l'ADAC (délibérations, conventions de partenariat, marchés, ...).

Assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle

C'est une assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle pour la mise en œuvre de projet d'investissement, en aide à la décision.

Rappel de loi M.O.P. (Maîtrise d'Ouvrage Publique) :

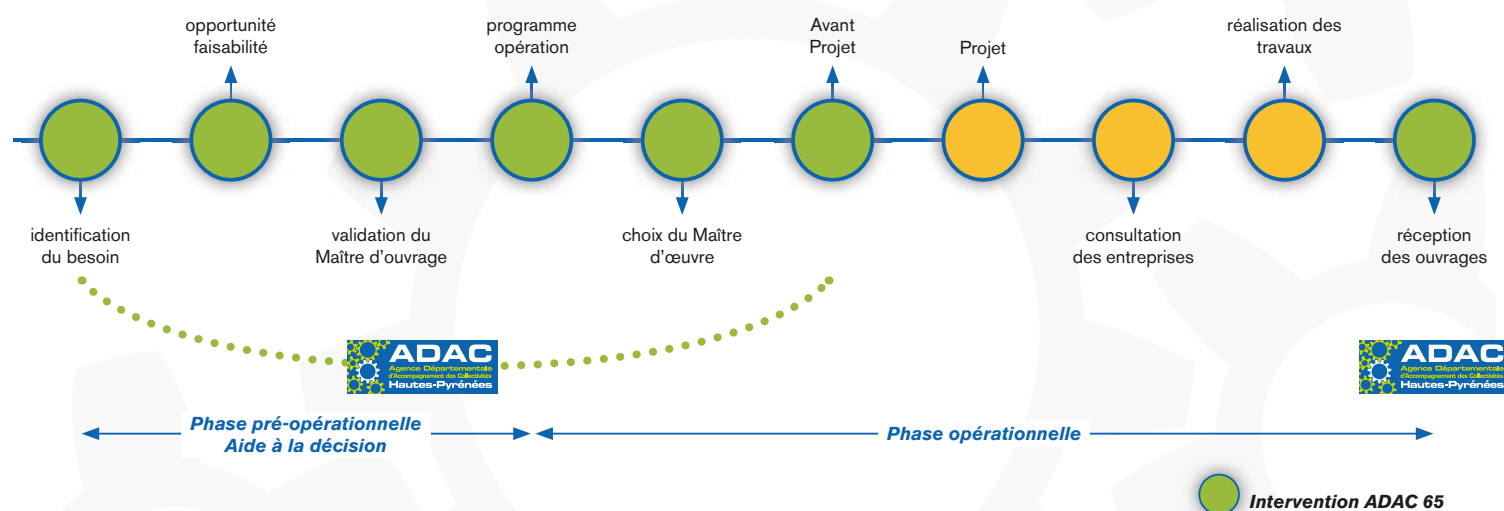
«il appartient au maître d'ouvrage après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux»

L'Agence établit un **dossier d'aide à la décision**, un préprogramme, une évaluation financière, la mobilisation des compétences de partenaires et un appui éventuel pour le choix du maître d'œuvre.

A la remise de l'Avant-Projet par le maître d'œuvre, l'Agence assiste la collectivité pour vérifier la compatibilité du projet avec le programme de l'opération et pour la passation de l'avenant n°1 fixant :

- le Coût Prévisionnel des travaux
- le Forfait Définitif de maître d'œuvre

Sur demande de la collectivité, et, pour les opérations de bâtiment, l'Agence peut assister le maître d'ouvrage au moment de la réception des ouvrages par le maître d'œuvre avec le ou les entreprise(s).



Assistance SIG

En 2016 l'Agence poursuivra sa participation, avec le Conseil Départemental et les services de l'Etat, à l'inventaire des données SIG existantes auprès des partenaires publics ou privés (CETIR notamment) et à la mise place d'une plateforme commune d'acquisition et de diffusion de données

Information documentation formation

• SITE INTERNET

- Le site internet de l'ADAC 65 est opérationnel depuis le 1er juin 2014.
- En 2016, le développement de l'espace «adhérents» du site internet sera poursuivi avec la mise à disposition de documents types et de modèles, en particulier sur la gestion du domaine public.

• SESSIONS D'INFORMATIONS POUR LES ADHERENTS

- Suite à l'enquête réalisée auprès des adhérents de l'Agence, deux problématiques se sont dégagées, parmi les réponses reçues.
- Il s'agit, d'une part, des questions relatives à **la gestion domaniale**, et, d'autre part, des conditions **d'exercice du (des) pouvoir(s) de police du Maire**.
- Ces deux sessions d'informations auront lieu à l'automne 2016.

6-1-3 Plan de formation des agents de l'ADAC

(inscriptions en 2015 pour des formations à suivre en 2016)

Formations AMO :

- Entretien des chaussées - les enduits superficiels d'usure
- La réception du chantier et la mise en service d'un équipement neuf ou réhabilité
- développer et aménager les petites communes : de la planification à la mise en œuvre
- eau potable : notions de base
- stratégies d'entretien de chaussées
- conduite d'une opération de voirie : les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage
- le maître d'ouvrage et la conduite d'opération en bâtiments, espaces publics et infrastructure

Formations juridiques & administratives :

- La commune et le bail commercial
- Le bail emphytéotique et le bail à construction
- Le domaine public d'une collectivité
- La commune et ses chemins ruraux
- Les procédures de traitement des biens vacants et sans maître
- Les enquêtes publiques

- Concevoir et rédiger des arrêtés et délibérations
- Communiquer par e-mail
- Exécution budgétaire des dépenses des collectivités

6-1-4 Limites des prestations de l'ADAC

Conformément au Règlement Intérieur approuvé de l'Agence et en fonction du plan de charge de celle-ci et des moyens pouvant être mobilisés, une même collectivité adhérente ne peut adresser, en moyenne par an, plus de deux demandes en assistance à maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et 5 demandes d'assistances juridique et administrative.

6-2 Le budget 2016 (approuvé par le CA du 11/02/2016)

	Dépenses				Recettes			
	Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant	Chap.	libellé	Pour mémoire Montant budget précédent	Montant
Fonctionnement	011	Charges à caractère général	90 000,00	110 000,00	74	Dotations / Subventions / Participations	509 533,00	551 000,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés 9 postes	430 000,00	470 000,00	7473	Dotations et Participations Département	304 533,00	301 000,00
	65	Autres charges de gestion courantes	30 000,00	80 000,00	7474	Dotations et Participations Communes	155 000,00	190 000,00
	022	Dépenses imprévues	27 773,97	48 062,16	7475	Dotations et Participations Intercommunalités	50 000,00	60 000,00
	Total des dépenses de fonctionnement		577 773,97	708 062,16	Total des recettes de fonctionnement cumulées		509 533,00	551 000,00
	D002	Résultat reporté ou anticipé	0,00	0,00	D002	Résultat reporté ou anticipé	68 240,97	157 062,16
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées		577 773,97	708 062,16	Total des dépenses de fonctionnement cumulées		577 773,97	708 062,16

Soit un budget primitif de 708 062,16 €

6-3 Les effectifs 2016

- Michaël Latapie a rejoint l'ADAC le 1er mars 2015, sur un poste d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.
- Lors du Conseil d'Administration du 12 novembre 2015, le lancement du recrutement d'un conseiller juridique supplémentaire a été validé : en effet, la montée en charge des demandes mais aussi la nécessité de faire vivre le site internet de l'ADAC (et les documents mis en ligne) justifient ce renfort (poste à pourvoir au 01/03/2016). Au plan budgétaire, les nouvelles adhésions enregistrées en 2015 permettent de prendre en compte sur le budget la masse salariale correspondant à ce recrutement.

L'équipe de l'Adac



**Daniel
TULSA**
Directeur



**Laure
MICHAUT**
*Adjointe du
Directeur
Responsable
du Pôle juridique
et administratif*



**Ida
FOURCADE**
*Assistante
de Direction*



**Bénédicte
DUBOSC**
*Conseillère
Juridique*



**Karine
TALAZAC**
*Conseillère
Juridique*



**Jacques
FALLIERO**
*Assistant
à Maîtrise
d'Ouvrage*



**Michaël
LATAPIE**
*Assistant
à Maîtrise
d'Ouvrage*



**Philippe
PENINOU**
*Assistant
à Maîtrise
d'Ouvrage*



**Regis
ROSATO**
*Assistant
à Maîtrise
d'Ouvrage*